



**Assemblée générale
Conseil économique et
social**

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/155/Add.1
E/1997/68/Add.1
18 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Point 58 de la liste
préliminaire*

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET
SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
Session de fond de 1997
Genève, 30 juin-25 juillet 1997
Point 12 de l'ordre du jour
provisoire**
APPLICATION DE LA RÉOLUTION
50/227 DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET
SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES

Rapport du Secrétaire général

Additif

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 43 de l'annexe I de sa résolution 50/227, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'effectuer une étude contenant une évaluation d'ensemble de dispositions en vigueur concernant les sessions du Conseil économique et social. Le présent additif au rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/227 présente une comparaison des coûts relatifs à la tenue des réunions du Conseil selon que celles-ci ont lieu à New York ou à Genève. Il convient de souligner que le résultat de cette comparaison est influencé par le taux de change constaté au moment où elle a été effectuée.

II. ÉVALUATION DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES SESSIONS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

2. Les trois principaux éléments à prendre en considération sont les suivants : a) coût des services de conférence, b) coût des services généraux et c) coût des voyages des fonctionnaires des services organiques et techniques qui doivent se rendre aux réunions.

* A/52/50.

** E/1997/100.

A. Coût des services de conférence

3. On a supposé que, si le Conseil économique et social décidait de se réunir à New York au lieu de Genève, il faudrait ajouter au calendrier des conférences de New York 80 séances pour lesquelles les services devraient être assurés dans six langues et prendre les dispositions voulues pour les comptes rendus analytiques et la documentation présentée pendant les sessions, et que le programme de Genève se trouverait réduit d'autant.

4. Une analyse effectuée sur la base du coût intégral des services, aux taux de 1997, indique que les coûts seraient sensiblement les mêmes à New York (1 728 300 dollars) qu'à Genève (1 690 400 dollars) si tous les services étaient assurés par du personnel temporaire. Cette estimation porte sur le coût de services assurés dans six langues pour 80 séances couvertes par des comptes rendus analytiques et de 120 pages de documentation de session (40 documents). Le coût intégral de la documentation d'avant et d'après-session, qui est déjà habituellement traduite et reproduite à New York, est estimé à 2 235 400 dollars.

5. En fait, le coût de l'opération dépendra du fait que le changement de lieu de réunion aura pour effet d'augmenter ou de réduire le montant total des dépenses relatives aux services de conférence dans les deux centres de conférence. La question est de savoir si des dépenses supplémentaires seront enregistrées à New York au titre du personnel temporaire pour les réunions et si les services affectés en permanence au Conseil à Genève en vertu des dispositions en vigueur peuvent être réaffectés à d'autres réunions.

6. À New York comme à Genève, le nombre total de réunions prévues dépasse la capacité normale, encore que l'utilisation de la capacité permanente puisse varier selon la période de l'année, voire d'une semaine à l'autre. Toutefois, même s'il peut y avoir de la capacité permanente disponible à New York en juillet, il faut tenir compte du coût de substitution. Le nombre de réunions avec services d'interprétation a augmenté à New York et diminué à Genève, et l'expérience de 1996 donne à penser qu'il est plus difficile de faire une place à des réunions supplémentaires à New York qu'à Genève.

7. La question du lieu de réunion doit donc être examinée dans le contexte général du calendrier des réunions. Les coûts effectifs sont réduits au minimum si les réunions sont programmées de façon à utiliser pleinement les capacités disponibles dans tous les centres de conférence. En tant qu'organe principal de l'ONU dont les besoins en services de conférence sont considérables, le Conseil économique et social est un des principaux éléments autour desquels s'articulent le calendrier des conférences et l'utilisation des capacités.

8. Par ailleurs, la tenue de réunions à Genève entraîne certaines dépenses supplémentaires propres à cette solution, par exemple les frais d'emballage et d'expédition des documents et les frais supplémentaires de reproduction et de distribution résultant du fait que la documentation doit être disponible dans les deux lieux d'affectation. Ces dépenses devraient toutefois être réduites, voire supprimées, grâce à l'application des nouvelles techniques de l'information.

B. Coût des services généraux

9. Le coût des services généraux comprend, d'une part, celui des services nécessaires pour offrir les conditions de travail voulues pendant la session, à savoir les services de courrier, de téléphone, de sécurité et d'information, et, d'autre part, les frais généraux de fonctionnement (nettoyage, éclairage, chauffage, énergie et eau, etc.). Calculé à partir des paramètres couramment appliqués, ce coût s'élèverait à 103 900 dollars pour une session du Conseil à New York et à 202 200 dollars pour une session à Genève.

C. Voyages du personnel des services organiques et techniques

10. Pour les réunions tenues à Genève, on estime à 258 200 dollars le montant nécessaire pour couvrir les frais de voyage et de subsistance de 16 fonctionnaires des services techniques, 30 fonctionnaires des services organiques du Siège et 15 fonctionnaires des services organiques des bureaux hors Siège. Pour les réunions tenues à New York, on estime à 135 300 dollars le montant nécessaire pour couvrir les frais de voyage et de subsistance de 30 fonctionnaires des services organiques des bureaux hors Siège.

11. Viennent s'y ajouter les frais de voyage des représentants des institutions spécialisées, qui sont également à la charge des États Membres et doivent donc être pris en compte. On estime leur montant à 90 000 dollars pour une session du Conseil à Genève et à 126 000 dollars pour une session à New York.

12. Pour résumer, les coûts estimatifs d'une session de fond du Conseil s'établissent comme suit :

	<u>Siège</u>	<u>Genève</u>
	(En dollars É.-U.)	
a) Services de conférence (coût intégral)		
— Sans comptes rendus analytiques	2 912 700	2 874 500
— Avec comptes rendus analytiques	3 963 700	3 925 800
b) Services généraux, y compris les frais d'expédition	103 900	202 200
c) Frais de voyage des fonctionnaires des services techniques affectés aux réunions	135 300	258 200
d) Frais de voyage des représentants des organismes des Nations Unies	126 000	90 000
